

8.4 millions de produits de contrefaçon n'ont pas passé la frontière en 2017 !

L'Union des Fabricants (Unifab), association française de lutte anti-contrefaçon, se réjouit des résultats probants annoncés ce matin par M. Gérald Darmanin, Ministre de l'Action et des comptes publics et M. Rodolphe Gintz, Directeur général de la douane; révélant le nombre de faux produits saisis par la douane en 2017.

Cette année encore, les chiffres sont impressionnants : 8.4 millions de contrefaçons ont été stoppées aux frontières françaises par les agents opérationnels, cette ampleur démontre que la contrefaçon, ne connaît pas de limites géographiques et continue d'envahir l'Europe et le quotidien des consommateurs en touchant tous les secteurs d'activité.

En 2017, sur le podium des produits contrefaisants les plus saisis, les jeux, jouets et articles de sport, avec plus de 1.2 million de faux interceptés, suivis par les vêtements qui totalisent 1.167.192 produits de contrefaçon saisis, ainsi que les équipement électriques, électroniques et informatiques que l'on estime à près d'1.1 million.

Il est important de souligner que ces résultats sont extrêmement encourageants et révèlent une implication sans faille de la part des agents opérationnels de la douane qui ont à cœur de défendre la santé et la sécurité des français, potentiellement mise à mal par les contrefaçons et de promouvoir l'innovation et la création, moteurs économiques, garants sociaux et protecteurs environnementaux.

«Je tiens au nom des 200 entreprises membres de l'Unifab, issues de tous les secteurs d'activité, à féliciter la douane qui ne cesse de redoubler d'efforts et qui sécurise notre monde en empêchant chaque année plusieurs millions de faux produits d'être mis en vente en France. La coopération entre les services douaniers et l'Unifab fonctionne formidablement et de toute évidence porte ses fruits, encore une fois bravo !» déclare Christian Peugeot, Président de l'Unifab.

PRINCIPALES SAISIES DE CONTREFAÇONS PAR TYPE DE PRODUITS (EN NOMBRE D'ARTICLES)

